Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260701-CM26070132-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
25 juin 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations
Le 8 juillet 2026

Nombre de conseillers
En exercice **29**
Présents ou représentés **28**
Votants **28**

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 18 heures 30
Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique
Etaient présents :
Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme Joëlle KERSUAL (procuration à Mme Christine LE GALL)
M. Michel RAPHALEN, absent excusé
Mme Pauline LOUSSOUARN (procuration à M. Pierre BOENNEC)
Mme Mireille COÏC (procuration à M. Valentin ORY)
Mme Pisei THACH (procuration à Mme Célia BEST)
M. Jean-Yves VIGOUROUX (procuration à M. Jean-Baptiste HUET)
M. Michel CANEVET (procuration à Mme Christine COUROT)
Mme Marie-Aude GOBRY (procuration à Mme Martine OLIVIER)

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.
M. Valentin ORY a été élu secrétaire de séance.

3-2 Création de poste au tableau des emplois et des effectifs

M. Valentin Ory, rapporteur, expose :
« *Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant. Il vous est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la commune et, tout particulièrement, de créer un poste dans le cadre d'emploi d'attaché territorial, aux grades d'attaché ou d'attaché principal.*

Cette création est rendue nécessaire par le futur départ en retraite du Directeur Général des Services à effet du 1er février 2027. Avant cette échéance, nous devons recruter un futur DGS sur le grade d'attaché ou d'attaché principal. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas d'emploi vacant de ce type au tableau des emplois et des effectifs. Lors du départ du DGS actuel, le poste devenu vacant au 1er février 2027 devra être supprimé

Votre Commission stratégie financière et patrimoniale et administration générale a examiné ce dossier lors de sa réunion du mardi 23 juin 2026 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau actuel des emplois et des effectifs de la collectivité
Considérant la nécessité de recruter un DGS au grade d'attaché ou d'attaché principal,
Décide la création d'un emploi permanent à temps complet » relevant de la catégorie A, dans les cadres d'emplois et grades suivants : « Directeur Général des Services » attaché ou attaché principal

- Étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Étant précisé que conformément à la délibération 1-4 du 16 décembre 2025, ce poste peut être ouvert aux contractuels pour les motifs suivants : absence de cadre d'emplois de fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article L. 332-8 1° du CGFP)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260701-CM26070132-DE

et lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient (article L. 332-8 2° du CGFP),

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 08 juillet 2026
Monsieur le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTÈRE

Jean-Baptiste HUET